

Linky : le choix de nombreux citoyens aveyronnais est régulièrement oublié.

Les collectifs aveyronnais, l'association le Comité Causse Comtal, la section de Rodez de la Ligue des Droits de l'Homme, l'association la Fédération des Grands Causses demandent la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les pratiques de déploiement des compteurs de type « Linky ».

**« La personne qui me répondit me menaça de frais supplémentaires pour les relevés de compteur, l'arrêt de l'électricité et a considéré la motion comme nulle »
(...)« le poseur 5COM (...) a reconnu m'avoir trompée »
« Le responsable m'a alors violemment agressé en me tirant pour me déloger »
« L'employé d'ENEDIS m'a répondu (...) ils casseront mon cadenas »**

Pourtant, au début du mois de janvier 2018, Monsieur Simonnot, Directeur Territorial d'Enedis Aveyron-Lozère, a confirmé oralement à la mairie de Millau, que la motion prise le 19 décembre par cette municipalité serait respectée.

Celle-ci demandait à ce que soit pris en compte le droit de refus des particuliers.

Selon Enedis, si cette phase se passait dans de bonnes conditions, Enedis pourrait développer cette stratégie assouplie.

Ne l'était-elle donc pas depuis le départ ?

La responsable des relations publiques d'Enedis France, Mme Gladys Larose, présente lors de la motion de Millau, précisant cette notion de souplesse, a déclaré sur radio Totem le 20 décembre :

"Ce que l'on souhaite c'est que les techniciens qui interviennent (...) respectent la propriété privée, et si un client s'exprime lors du changement, respectent la volonté du client". <http://www.stop-linky.fr/stoplinky/index.php/9-audio/111-totem-installation-du-linky>

Mais ce 1er février la ville de Millau, constatant ce décalage entre les déclarations et les pratiques, vient de prendre un arrêté de réglementation rendant obligatoire l'annonce par voie de presse des lieux de poses, et selon cet arrêté : « Enedis et ses sous-traitants sont tenus de tenir compte des refus (...) exprimés par les citoyens ».

**Ainsi, que penser des déclarations des représentants d'Enedis ?
quand plusieurs particuliers aveyronnais témoignent par écrit :**

*« L'employé d'ENEDIS m'a répondu que puisque mon compteur est accessible depuis la rue, ils casseront mon cadenas et procéderont au changement de mon compteur sans mon accord »
(Millau, 18 janvier, après la motion de la mairie du 19 décembre pourtant acceptée par Enedis).*

« un entretien téléphonique avec ENEDIS à Albi. (...) nous appuyions notre refus sur le vote, à l'unanimité par le conseil municipal de Millau le 19 décembre, d'une motion demandant à ENEDIS de laisser le choix aux citoyens de refuser ou d'accepter cet équipement. La personne qui me répondit me menaça de frais supplémentaires pour les relevés de compteur, l'arrêt de l'électricité et a considéré la motion comme nulle, elle me répéta que nous étions dans l'obligation d'accepter » (Millau, après la motion du 19 décembre validée à l'oral par Enedis).

« (malgré avoir contacté) l'entreprise Chavinier à 2 reprises pour leur signaler ma démarche (...) Ils m'ont confirmé qu'ils le notaient sur mon dossier (...) Ils sont venus me changer le compteur aujourd'hui (11/01/18) (ouest-Aveyron, 11 janvier 2018).

« je porte un pacemaker. Après 4 refus exprimés contre la pose d'un compteur linky, un prestataire de services est venu quand même changer notre compteur» (Millau, avant la motion du 19 décembre 2017).

« Le responsable (...) a arraché la lettre de refus que j'avais affiché sur la porte. Voyant cela, je me suis assis sur une pierre devant mon compteur. Pendant ce temps le salarié essayait en vain d'ouvrir la porte du coffret. Le responsable m'a alors violemment agressé en me tirant pour me déloger de ma position (...) Ils ont alors changé le compteur» (Millau, avant la motion du 19 décembre).

« (...) j'ai appelé 5COM et exprimé mon refus. J'ai par la suite envoyé un courrier de refus à Enedis à Paris. (...) De retour en fin de journée, le linky était en place! J'ai alors rappelé le poseur 5COM, qui a reconnu m'avoir trompée, qu'il avait un ordre de mission d'Enedis, qu'il avait été obligé de le poser (...) le poseur 5com m'a dit au téléphone (quelques minutes ou heures) avant la pose qu'il ne l'installerait pas» (Millau, novembre, avant la motion de la mairie).

«A 2 reprises 2 employés de l'entreprise qui voulaient entrer ont été informés de notre refus. Le 7 Juin 2016, j'étais absente. Des employés de l'entreprise CHAVINIER sont venus en nombre (6 ou 7 d'après une habitante de l'immeuble qui était là), sont entrés dans l'immeuble (avec quelle clé?) et ont installé les compteurs aux personnes absentes (...) (Rodez, 2016).

« En tant que commerçant du Grand Rodez (...) Sans avoir été informé auparavant, un bel après midi, j'ai vu une voiture d'un partenaire linky se diriger vers l'emplacement de mon compteur (...) que j'en avais informé EDF et ENEDIS (...) Il m'a donné ses arguments comme quoi c'était obligatoire (...) Deux heures plus tard même scénario, une autre voiture partenaire linky se dirige à nouveau vers mon compteur. (...) J'arrive à le faire repartir. On ne saura jamais s'il me l'aurait changé malgré que mon magasin soit ouvert et en me coupant donc l'électricité. (...) Le même soir 20H15, troisième tentative. La même voiture avec le même technicien. Là je vais le voir et je lui explique que s'il me le change dans mon dos et contre mon gré, je vais faire du bruit et je lui demande ce qu'il fait là aussi tard». (Rodez, fin 2017)

Sur Lacroix-Barrez, une famille avec un enfant en bas-âge s'est vu suspendre ses travaux de raccordement par Enedis Rodez suite à son souhait de ne pas accepter ce compteur Linky pour sa nouvelle maison.

Deux mois plus tard, cette situation inconfortable pour cette famille perdure sans aucun geste d'Enedis : <https://www.ladepeche.fr/article/2017/12/07/2699471-le-compteur-linky-fait-des-etincelles.html>

Nous rappelons que même si le choix d'accepter ce compteur ou non est primordial, le fonctionnement du système Linky fait que le CPL se retrouve dans l'ensemble du réseau privatif de tous les particuliers tel que l'a rappelé l'ANSES en son Avis révisé de juin 2017.

Seul un arrêt du déploiement sur leur territoire tel que le souhaitent nombre de communes, ou la pose d'un filtre offert et efficace par Enedis permet d'éviter le CPL dans l'habitation des particuliers.

Le 11 février 2018, par la section de Rodez de la Ligue des Droits de l'Homme, les collectifs aveyronnais d'information sur les compteurs communicants (ouest-Aveyron, nord-Aveyron et Vallon), l'association le Comité Causse Comtal, l'association la Fédération des Grands Causses.